

DEMANDE DE DÉROGATION LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT * POUR X LA DESTRUCTION * LA PERTURBATION INTENTIONNELLE * DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées				
A. VOTRE IDENTITÉ				
ou Dénomination (pour les personnes me Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant Adresse : N°23 Rue .Rue .Ge Commune49070 Code postal .BEAUCOU Nature des activités :Mise en place et lutte contre les de	orales) : .E.D.() : .Représe eorges Mor ZE coordination	GDON du Maine-et-Loire entée par son Président M.VINCENT rel on de'actions de surveillance de préven uitaires aux végétaux	tion et de	
B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONC	ERNÉS PAR I	L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)		
B1 Corvus monedula Choucas des Tours B2	659	Indéterminé		
		Advant D. February on Audio and	NO RESIDENCE	
B3				
B4				
B5				
(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers	W. Company			
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *				
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures	×	
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts		
Conservation des habitats		Prévention de dommages aux eaux		
Inventaire de population Etude écoéthologique		Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique	XI 🗆	
Etude ecocinologique Etude génétique ou biométrique	H	Protection de la sante publique Protection de la sécurité publique	×	
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur		
Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités		
Prévention de dommages aux pêcher	ies 🗆	Autres		
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les couples sont comptabilisés depuis 2017, les dégâts agricoles aux infrastructures et les nuisances sonores et olfactives dans les bourgs restent importants Une dérogation au statut de l'espèce pour certains individus par commune permettrait de donner les moyens de réguler les populations dans les secteurs où les colors sont importantes et créant des nuisances. Un dossier détaillé est joint à ce Cerfa, celui-ci présente notre travail et notre proposition.				
D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée) D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *				
Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :				
Capture temporaire □ avec relâcher sur place □ avec relâcher différé □ S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :				

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâche	
Capture manuelle	n):
Suite sur papier libre	
D2. DESTRUCTION *	
Destruction des œufs □ Préciser : □ Par animaux prédateurs □ Préciser : Par pièges létaux □ Préciser : Par capture et euthanasie ☒ Préciser :	CISET : Capture l'aide de cage catégorie 1 dans les bourgs par des piégeurs agréés . Tir avec arme de chasse en prévention des dégâts agricoles par des chasseurs
Suite sur papier libre D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :	
Utilisation d'animaux domestiques Préciser:	
Utilisation d'émissions sonores	
Utilisation d'armes de tir	
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	Préciser:
Suite sur papier libre	
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES	CHADCÉES DE L'ODÉDATION *
Formation initiale en biologie animale Formation continue en biologie animale □ Préciser:	tion des bénévoles aux protocoles et méthodes d'intervention
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRA	TION
Préciser la période : .du .1er.mars.au 30 juin 2023	
ou la date :	
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION Régions administratives : Départements : Cantons : Communes :30 communes situées de Maine-et-Loire (zo	
	ES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN
Renforcement des populations de l'espèce \(\subseteq \) N Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest de l'espèce concernée : Des comptages des couples nicheurs seroi Nous mettrons en parrallèle les prélèvement	Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Ires prises pour éviter tout impact défavorable sur la population not réalisés en année N+1 et analysés avec les comptages réalisés depuis 20 hts réalisés. Le Comité Technique en charge du dossier prendra ensuite la on au statut de l'espèce sur ces communes. La demande ne devra pas
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L' Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :	
Un bilan des comptages par commune est joint à la demande	
	s réalisés, des déclarations de dégâts ainsi qu'une synthèse des prélèvemen
* cocher les cases correspondantes	
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle	Fait à BEAUCOUZE le 12/01/2023
garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Votre signature